

BRÈVES ÉCONOMIQUES Afrique de l'Est et de l'Océan Indien

Semaine du 23 juin au 26 juin 2025

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL DE NAIROBI
EN COLLABORATION AVEC LES SERVICES ÉCONOMIQUES DE LA CIRCONSCRIPTION
(ADDIS ABEBA, DAR ES SALAM, KAMPALA, TANANARIVE)

Faits marquants

- ❖ **Éthiopie** : Assouplissement des conditions d'accès au marché des investisseurs étrangers
- ❖ **Kenya** : Interdiction de 77 pesticides jugés dangereux pour la santé et l'environnement
- ❖ **Tanzanie** : Signature d'un accord de la banque centrale avec 4 entreprises minières pour acheter 20 % de leurs productions d'or

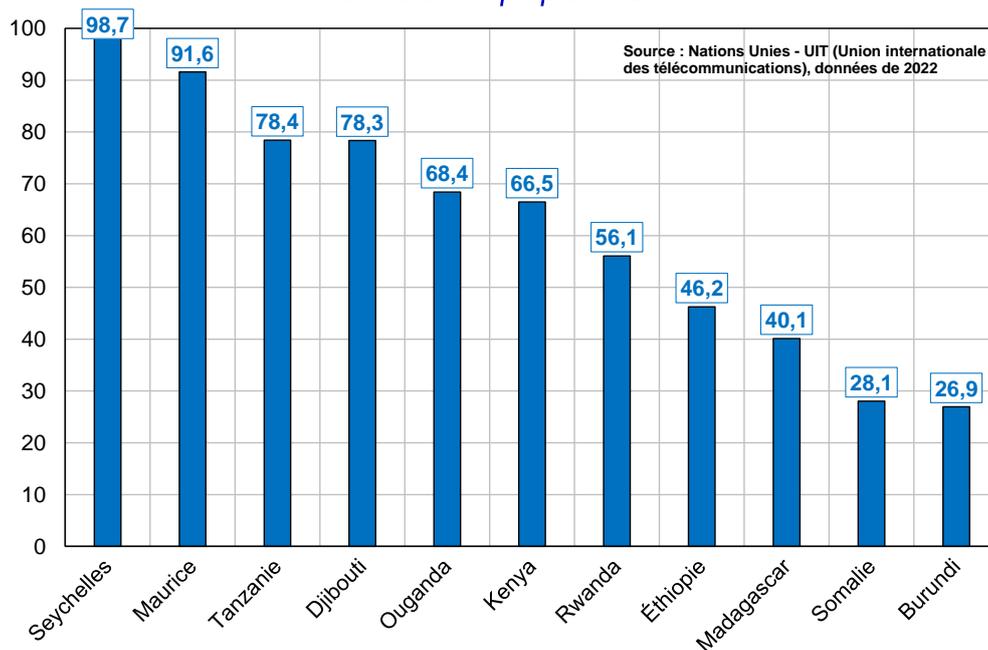
LE CHIFFRE A RETENIR

320 M USD

BURUNDI: LE MONTANT DU PROJET
HYDROÉLECTRIQUE INAUGURÉ CETTE
SEMAINE

Le graphique de la semaine

AEOI : taux d'équipement en téléphone mobile
- en % de la population -



Dans la région Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (AEOI), le taux d'équipement en téléphonie mobile révèle de fortes disparités, selon les dernières données (2022) de l'Union internationale des télécommunications. Aux Seychelles, seul pays à revenu élevé de la région (d'après la classification de la Banque mondiale), 98,7 % de la population possède un téléphone mobile. À l'inverse, seuls 26,9 % des Burundais en sont équipés, le Burundi étant classé parmi les Pays les moins avancés (PMA) et affichant le revenu par habitant le plus faible de la zone.

BURUNDI

Inauguration d'un projet hydroélectrique de 320 M USD

Le 25 juin 2025, le Burundi a inauguré la 1^e phase d'un projet hydroélectrique, d'une capacité totale de 49,5 mégawatts. Le projet, d'une valeur de 320 MUSD, a été financé par plusieurs bailleurs multilatéraux, dont la Banque européenne d'investissement, la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et l'Union européenne. Ce projet vise à augmenter la capacité énergétique du pays, actuellement limitée à 40 mégawatts, alors que seulement 6 % des 13 millions d'habitants a accès à l'électricité. Le projet comprend deux centrales hydroélectriques, Jiji et Mulembwe, construites dans le sud du pays. La 1^e a été officiellement mise en service, tandis que la 2nd sera opérationnelle dans les prochains mois.

DJIBOUTI

Validation d'un nouveau Code de la construction

Le jeudi 19 juin, le ministère de la Ville, de l'Urbanisme et de l'Habitat a organisé un atelier national de validation du projet de Code de la construction, en présence de la ministre Amina Abdi Aden. Fruit d'un travail technique engagé depuis juillet 2024 avec l'appui de la Banque mondiale, ce projet stratégique vise à doter Djibouti d'un outil juridique unifié pour encadrer le secteur du bâtiment. Il introduira des normes parasismiques, environnementales, de qualité et de performance énergétique, adaptées au contexte local. Ce nouveau Code vise à garantir la sécurité des constructions, encourager l'innovation et préserver l'environnement, en renforçant les responsabilités professionnelles, avec des obligations claires pour les promoteurs, architectes et entreprises. Une dimension sociale forte est également intégrée, avec des mesures en faveur du logement abordable et de la lutte contre l'habitat insalubre. Le texte promeut enfin une gouvernance partagée entre institutions et citoyens.

ÉTHIOPIE

Forte croissance des IDE en 2024, mais les projets *greenfield* déclinent

En 2024, l'Éthiopie a enregistré un flux d'investissements directs étrangers (IDE) atteignant 4,0 Md USD, en hausse de +21,7 % par rapport à 2023, selon le [Rapport sur l'investissement dans le monde 2025 de la CNUCED](#). Ce niveau est largement

supérieur à la moyenne régionale d'Afrique de l'Est, estimée à 1,2 Md USD. L'Éthiopie se positionne ainsi parmi les principaux pays les moins développés récipiendaires d'IDE. Cette performance s'explique notamment par les grands projets d'infrastructures en cours, ainsi que par des mesures de libéralisation du régime de change. Le pays attire particulièrement l'attention des investisseurs dans l'économie numérique. Toutefois, le rapport alerte sur une baisse généralisée des annonces de projets d'investissement *greenfield*, (c'est-à-dire des projets de création d'activités ou d'infrastructures entièrement nouvelles), reflet d'un ralentissement dans la création de nouvelles capacités productives.

Assouplissement des conditions d'accès au marché des investisseurs étrangers

Le 12 juin 2025, la Commission éthiopienne d'investissement (EIC) a amendé une directive en vigueur depuis mars 2024, qui encadrait l'ouverture progressive de secteurs jusqu'alors fermés aux investisseurs étrangers. La nouvelle version allège les exigences de capital libéré, permettant par exemple l'accès au commerce de détail dès 2,5 M USD. En contrepartie, tout apport non monétaire devra désormais être évalué par un professionnel agréé par l'EIC. La directive supprime par ailleurs les obligations d'historique commercial et les seuils de chiffre d'affaires préalablement exigés. Les investisseurs étrangers devront toutefois fournir un rapport détaillé attestant de leur intégrité et de leur solidité financière. Depuis la précédente directive, plus de 150 investisseurs – principalement des Émirats arabes unis et de Chine – ont manifesté leur intérêt, mais peu ont effectivement lancé leurs opérations, et certains ont même quitté le pays. Cette réforme vise à relancer la dynamique en favorisant un environnement plus transparent, équitable et attractif pour les capitaux étrangers.

Lancement du projet ECOTRADE pour appuyer la mise en œuvre de la ZLECAF

Le projet ECOTRADE, financé par l'Union européenne à hauteur de 6 M EUR, a été officiellement lancé le vendredi 20 juin à Addis-Abeba lors d'une cérémonie en présence du ministre éthiopien du Commerce et de l'Intégration régionale. Mis en œuvre par Expertise France, ce programme vise à accompagner l'Éthiopie dans la mise en œuvre effective de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), six ans après sa ratification. D'une durée de quatre ans, ECOTRADE entend renforcer l'implication du secteur privé, en particulier les PME et les entreprises dirigées par des femmes, soutenir l'alignement des politiques commerciales avec les protocoles de la ZLECAF, et développer les chaînes de valeur régionales. Le

Le ministre du Commerce a confirmé que l'Éthiopie débiterait ses échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECAF dès le mois prochain, alors que le commerce entre pays africains ne représente encore que 14,4 % du commerce total du continent, selon la Commission économique pour l'Afrique.

KENYA

TransCentury est désormais repris par ses créanciers après plusieurs années de pertes

Le conglomérat kényan *TransCentury* et sa filiale *East African Cables* sont désormais placés sous la gestion d'*Equity Bank Kenya*, principal créancier du groupe. Cette décision fait suite à des défauts de paiement sur des prêts totalisant 4,7 Md KES (environ 36,4 M USD). Spécialisée dans les câbles électriques et les services d'ingénierie, l'entreprise accumule les pertes depuis son introduction en Bourse en 2011. Sa capitalisation s'est effondrée de plus de 97 %, avec un cours passant de 50 à 1,1 KES, avant que la cotation de ses actions ne soit suspendue à la Bourse de Nairobi.

Interdiction de 77 pesticides jugés dangereux pour la santé et l'environnement

Le ministre kényan de l'Agriculture, Mutahi Kagwe, a annoncé l'interdiction de 77 pesticides à usage final, jugés dangereux pour la santé humaine, les cultures, le bétail et l'environnement. Cette décision fait suite à une revue scientifique menée par le *Pest Control Products Board* sur 430 produits actuellement enregistrés sur le marché kényan. En complément, l'usage de 202 autres produits a été restreint, et 151 restent en cours d'évaluation, leur importation étant suspendue jusqu'en décembre 2025. Désormais, seuls les produits enregistrés dans leur pays d'origine seront éligibles au marché kényan. Toute molécule interdite dans l'UE, aux États-Unis, au Canada ou en Australie sera rejetée.

Adoption du budget 2025/26

Le 19 juin 2025, le Parlement a adopté la loi de finances pour l'exercice 2025/26. Le budget s'élève à 28,8 Md EUR, en légère hausse par rapport à 2024/25 (+2,5 % environ), avec un déficit public prévu de 5,9 Md EUR (contre 4,7 Md EUR précédemment). Aucune hausse de taux d'imposition n'est prévue ; le gouvernement mise sur le renforcement de la conformité fiscale (élargissement de l'assiette, amélioration du recouvrement via un meilleur accès aux données des entreprises, digitalisation, obligations de transparence) pour augmenter les recettes. Le président Ruto a promulgué le texte ce 26 juin.

MADAGASCAR

Octroi d'une 2^e tranche de 100 M USD par la Banque mondiale dans le cadre de son appui budgétaire

La 2^e tranche de 100 M USD d'aide budgétaire – dans le cadre d'une opération d'appui budgétaire (DPO) prévoyant trois tranches d'un montant égal - a été approuvée, le 18 juin, par le conseil d'administration (CA) de la Banque mondiale. Ce financement vise principalement à améliorer la transparence et à mettre en œuvre des réformes macro-fiscales. Par ailleurs, l'engagement de la Banque mondiale ambitionne d'accroître l'inclusivité et la résilience de la croissance, dans le contexte où le pays est vulnérable au changement climatique et aux catastrophes naturelles. La réalisation de 8 actions préalables a permis le passage de l'appui budgétaire en CA, notamment en matière de marchés publics, d'exécution budgétaire, de mobilisation des recettes fiscales ou au niveau sectoriel (énergie, mines, télécommunications).

La Banque mondiale accorde un prêt de 54 M USD pour renforcer les moyens de subsistance résilients dans le sud du pays

L'IDA a approuvé, le 18 juin, un financement additionnel de 54 M USD en faveur du projet MIONJO, s'ajoutant à un précédent prêt de 177,4 M USD. Ce projet vise à améliorer l'accès aux infrastructures de base, les opportunités de subsistance et la gouvernance locale dans les régions du Sud de Madagascar (Anôsy, Androy, Atsimo-Andrefana), selon une approche communautaire. Il repose sur trois composantes : (i) gouvernance locale, planification participative et résilience sociale ; (ii) infrastructures résilientes ; (iii) moyens de subsistance, incluant le soutien aux organisations communautaires, aux chaînes de valeur locales et à la réhabilitation des systèmes d'irrigation. La clôture du projet a été prolongée jusqu'au 30 juin 2026 (31 mai 2025 initialement) afin de permettre l'achèvement des activités et l'utilisation du financement additionnel.

MAURICE

Hausse du déficit commercial de +13,8 % en 2024

En 2024, Maurice a enregistré un déficit commercial de 4,6 Md EUR, en augmentation de +13,8 % par rapport à 2023. Cette détérioration s'explique en particulier par une baisse des exportations (-5,8 %, à 1,6 Md EUR), et une hausse des importations s'inscrivent en hausse (+7,8 % à 6,2 Md EUR). En 2024, Maurice a principalement exporté des préparations

alimentaires à base de viande, de poisson ou de fruits de mer, le sucre et ses dérivés, ainsi que les articles d'habillement non tricotés ou crochetés. Les produits les plus importés en valeur ont été les combustibles et huiles minéraux, les véhicules automobiles, ainsi que les réacteurs nucléaires, chaudières et équipements mécaniques.

UGANDA

Actualisation des perspectives économiques de la BAD

La Banque Africaine de Développement (BAD) vient de publier un [rapport pays](#) pour l'Ouganda. En 2024, la croissance a atteint +6,3 % (après +4,9 % en 2023), tirée par l'agriculture, les services et l'industrie. L'inflation a diminué en 2024 (+3,3 %, après +5,5 % en 2023). La BAD prévoit une croissance et une stabilité de la croissance en 2025 (+6,2 %), puis une hausse en 2026 (+7,5 %), tirée en particulier par le démarrage partiel de la production pétrolière. Toutefois, la BAD rappelle que le développement économique est freiné par plusieurs fragilités structurelles : un taux de pauvreté élevé (41,3 %), un chômage des jeunes élevé (16,5 %), un indice de capital humain faible (0,38), ainsi qu'une mobilisation fiscale limitée (12,7 % du PIB, inférieure à la moyenne régionale de 16 %). La BAD recommande d'engager des réformes fiscales ambitieuses, d'améliorer la gouvernance environnementale et de renforcer les investissements dans l'éducation, la santé et l'accès au financement pour renforcer la résilience et l'inclusivité de la croissance.

SOMALIE

Lancement des opérations de la bourse nationale somalienne début 2026

Dans le cadre de ses efforts d'intégration aux marchés financiers régionaux et internationaux, la Somalie a inauguré, le 23 juin, sa 1^{ère} bourse nationale. L'évènement a eu lieu en présence de hauts responsables ministériels, de représentants de la chambre de commerce somalienne, des sociétés de télécommunications ainsi que des présidents de l'Union des Bourses africaine et de la Bourse de Nairobi. La *National Securities Exchange of Somalia* (NSES) devrait débuter ses opérations début 2026. Elle vise, dans un premier temps, à inscrire les actions des grandes entreprises, notamment dans les secteurs des télécommunications, des services financiers, de l'immobilier ou de l'agriculture. Enregistrée comme une société privée, la NSES a été créée grâce à un partenariat entre des investisseurs et experts financiers locaux avec le soutien du ministère des Finances et de la Banque centrale.

Désormais membre de l'association des bourses de l'Afrique de l'Est, la NSES envisage de se connecter aux marchés boursiers des pays voisins.

Résultats de la prospection pétrolière offshore attendus prochainement

Le président de l'autorité somalienne du Pétrole (SPA) a annoncé que les résultats de la prospection pétrolière au large des côtes somaliennes devraient être rendus publics en juillet. Selon lui, le gouvernement turc prépare l'envoi d'un navire de forage, dont l'arrivée est attendue dans les prochaines semaines, en vue d'un début d'extraction d'ici début 2026. Concernant les zones terrestres, le président de la SPA a précisé que les études menées dans certaines régions, notamment dans le Bas-Shabelle (sud de la Somalie), présentent des perspectives prometteuses. Néanmoins, les activités à grande échelle reprendront une fois la saison des pluies terminée.

SOUDAN DU SUD

Réunion annuelle sur le pétrole avec le Soudan, tenue à Port Soudan

Le 22 juin, une délégation Sud-Soudanaise emmenée par le ministre des Finances s'est rendue à Port Soudan pour participer aux discussions annuelles sur l'accord de transit du pétrole. L'évacuation du brut extrait au Soudan du Sud (de 110 000 barils/jour actuellement) et transporté par oléoduc d'une longueur de 1131 km, fait régulièrement l'objet de désaccords entre les deux pays. Ce processus est encadré par un accord signé en 2012 qui prévoyait initialement des frais de transit estimés à 9,10 USD/baril auquel s'ajouterait des indemnités globales estimées à plus de 3 Md USD.

SEYCHELLES

Maintien par la Banque centrale de sa politique monétaire pour le 3^e trimestre 2025

À l'issue de son conseil d'administration du 24 juin 2025, la Banque centrale seychelloise (BCS) a décidé de maintenir sa politique monétaire inchangée pour le 3^e trimestre 2025. Le taux directeur est ainsi maintenu à 1,75 %, le taux de facilités permanentes de dépôt à 0,25 %, et le taux de crédit à 3,25%. La BCS motive sa décision par les performances du secteur touristique (+8,2 % depuis début 2025 par rapport à la même période en 2024). La BCS a indiqué être vigilante quant à l'évolution géopolitique internationale, qui pourrait avoir des répercussions négatives sur l'économie.

TANZANIE

La banque centrale a signé un accord avec 4 entreprises minières pour acheter 20% de leurs productions d'or

Signé entre la *Bank of Tanzania* (BoT) et les entreprises *Geita Gold Mining*, *Shanta Gold Mining Company*, *Buckreef Gold Company* et *Geita Gold Refinery*, l'accord vise à renforcer les réserves de change de la Tanzanie. Cet accord s'inscrit dans le cadre du *Mining Act* de 2019 (section 59) qui prévoit un droit de préemption de la BoT pour 20% de la production des entreprises ayant signé un contrat avec l'État. Depuis 2022/23, la BoT mène un programme d'achats massifs d'or. Elle a ainsi acheté plus de 550 M USD d'or pour reconstituer ses réserves en 2024/25. Ces mesures visent également à stimuler le raffinage local de l'or, afin d'augmenter la valeur ajoutée, réduire les exportations d'or brut, et favoriser l'indépendance financière du pays, tout en soutenant un secteur qui représente environ 10% du PIB.

Adoption du budget 2025/26

Le Parlement a adopté, le 24 juin, le budget 2025/26, qui s'accompagne de plusieurs évolutions fiscales. Un nouveau prélèvement à la source de 10% sur les bénéfices non distribués après 12 mois est instauré – le délai initial de 6 mois a été prolongé face aux réticences du secteur privé. Par ailleurs, les entreprises devront adapter leurs systèmes de reçus électroniques aux exigences de la Tanzania Revenue Authority (TRA). L'exemption fiscale de 10 ans pour les entreprises opérant dans les zones économiques spéciales est supprimée. La TVA est abaissée de 18% à 16% pour les transactions *Business to customers* en ligne, et de nouveaux produits sont exonérés, comme les pesticides et les engrais. Enfin, une assurance obligatoire de 44 USD est introduite pour tous les voyageurs étrangers (hors CAE et Communauté de développement d'Afrique australe), suivant le modèle appliqué à Zanzibar depuis octobre 2024.

LA DIRECTION GENERALE DU TRESOR EST PRESENTE DANS PLUS DE 100 PAYS A TRAVERS SES SERVICES ECONOMIQUES
POUR EN SAVOIR PLUS SUR SES MISSIONS ET SES IMPLANTATIONS : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION : SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE NAIROBI
mathieu.bruchon@dgtresor.gouv.fr, paul.mainguet@dgtresor.gouv.fr

REDACTION : SER DE NAIROBI ET DES SE DE L'AEOI

POUR VOUS ABONNER CLIQUER SUR CE [FORMULAIRE](#)